

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER  
CANTON  
D'ORNANS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 juillet 2023

OBJET

TRAVAUX RUE DE LA GARE – CHOIX  
DE L'ENTREPRISE

N° 20230726-01

du 26/07/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette délibération a été publié  
le 28/07/2023

que la convocation du conseil avait été faite le  
20/07/2023

et que le nombre des membres en exercice est  
de 14

Présents : 09  
Procuration : 5  
Exclu : 0  
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à  
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire,



Résultat du vote

- Pour : 14  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-six juillet, à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvreumont s'est  
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la  
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr  
GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET  
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET  
Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mr PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis), Mr  
FUSIER Nicolas (pouvoir à Mr COURLET Jean-Luc), Mme BERTIN Marie  
(pouvoir à Mr JACQUET Baptiste), Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr  
VUILLEMIN Marc) et Mr POURCHET Emmanuel (pouvoir à Mr  
POURCHET Julien).

Secrétaire de séance : Mr MINARY Fabian

Monsieur le Maire explique qu'un Appel d'offres a été lancé dans le cadre de  
la réfection de la voirie Rue de la Gare.

La remise des plis était prévue pour lundi 24 juillet à 11h30. Deux offres ont  
été reçues :

- Entreprise VERMOT TP :
  - o Montant de l'offre = **156 929.20 € HT**  
Voirie = 124 759.00 € HT / Réseau Eau pluviale =  
32 170.20 € HT
- Entreprise BONNEFOY :
  - o Montant de l'offre = **162 560.80 € HT**  
Voirie = 126 099.80 € HT / Réseau Eau pluviale =  
36 461.00 € HT

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à  
l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'entreprise VERMOT TP, pour les travaux de  
voirie Rue de la Gare, pour un montant de 156 929.20 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces utiles à la passation de ce  
marché.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,  
Francis BOURDIN



DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT

DE PONTARLIER

CANTON

D'ORNANS

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

*Séance du 26 juillet 2023*

OBJET

**VENTE D'UNE PARCELLE DE  
TERRAIN ATTENANTE A LA  
DECHETTERIE AU SMCOM –  
VALIDATION DU PLAN DE BORNAGE**

N° 20230726-02

du 26/07/2023

NOTA. - Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette délibération a été publié  
le 28/07/2023

que la convocation du conseil avait été faite le  
20/07/2023

et que le nombre des membres en exercice est  
de 14

Présents : 09  
Procuration : 5  
Exclu : 0  
Votants : 14

Exécution des articles L2121-7, L2121-9 à  
L2121-12, L2121-23 à L2121-25 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

*Mr le Maire,*



**Résultat du vote**

- Pour : 14  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois,  
Le vingt-six juillet, à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Maisons-du-Bois-Lièvrement s'est  
réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la  
Présidence de Monsieur Francis BOURDIN, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr COURLET Jean-Luc, Mr  
GUINCHARD Jérémie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr JACQUET  
Baptiste, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET  
Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Excusés : Mr PELLETIER Jean-Noël (pouvoir à Mr BOURDIN Francis), Mr  
FUSIER Nicolas (pouvoir à Mr COURLET Jean-Luc), Mme BERTIN Marie  
(pouvoir à Mr JACQUET Baptiste), Mme JONCOUR Magaly (pouvoir à Mr  
VUILLEMIN Marc) et Mr POURCHET Emmanuel (pouvoir à Mr  
POURCHET Julien).

Secrétaire de séance : Mr MINARY Fabian

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal, que dans le cadre de la  
vente d'une parcelle de terrain attenante à la Déchetterie au SMCOM, il  
convient de valider le procès-verbal de mesurage et d'estimations réalisé par  
le géomètre.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à  
l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le Procès-verbal de mesurage et d'estimations du Cabinet  
BETTINELLI-GRAPPE annexé à la présente délibération ;
- DECIDE de céder au SMCOM, selon ce Procès-verbal, les parcelles  
cadastrées Section ZD n°151 d'une contenance de 8 ares 74 ca et la  
parcelle Section ZD n°152 d'une contenance de 1 are 56 ca (teinte  
jaune sur le procès-verbal) ;
- FIXE le prix de vente à 8€ / m<sup>2</sup> ;
- PRECISE que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge  
du SMCOM ;
- AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal de mesurage et  
d'estimation, ainsi que tout autre document nécessaire à la  
conclusion de cette vente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme.

Mr le Maire,  
Francis BOURDIN

